

Cadre réservé à l'administration de l'UP13

Aides sollicitées pour le séjour à l'étranger

- Allocation ERASMUS
- Bourse de mobilité pour étudiants boursiers du CROUS (BMB)
- Aide mobilité internationale – Région Île de France (AMIE)
- Bourse UP13

Dossier de bourse rendu le : ____ / ____ / _____

Aide à la mobilité internationale

Dossier de candidature

Année universitaire 201____ / 201____

Renseignements concernant le candidat

Informations administratives

Civilité : Mme. M.

NOM : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____ Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse permanente : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse email : _____

Renseignements concernant votre séjour d'études à l'Etranger

Parcours de formation

Niveau de formation atteint au moment de la demande :

DUT 1 DUT 2 DUETI L1 L2 L3 LPro M1 M2

Diplôme préparé au moment de la mobilité (intitulé complet) : _____

Nature et objectifs du séjour :

Indiquer les principaux objectifs de votre projet de séjour :

Type de formation :

Poursuite d'études : ERASMUS BCI MICEFA CONVENTION AUTRE : _____

Stage (obligatoire oui non)

Durée de la mobilité :

Date du début du séjour : _____ / _____ / _____

Date de fin du séjour : _____ / _____ / _____

Nom de l'établissement d'accueil :

Ville : _____ Pays : _____

Responsable du suivi pédagogique à Paris 13 :

Nom et prénom : _____

Courriel _____

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES

- L'étudiant a le droit de déposer un ou plusieurs dossiers de candidature ; le dépôt des candidatures n'ouvrant pas automatiquement droit à l'obtention d'une aide.
- Une commission d'attribution des aides se réunira après chaque appel à candidatures lancé par le SREI. L'attribution et les possibilités de cumul des aides seront toujours soumises au nombre de demandes, au budget disponible et au type de mobilité.
- Aucun étudiant ne pourra cumuler plus de deux aides. Si un cumul est décidé par la commission, le montant des aides fera l'objet d'une modulation.
- La bourse de mobilité pour les étudiants boursiers du CROUS (BMB) est une allocation accordée systématiquement aux étudiants remplissant les critères d'éligibilité (avec ou sans cumul).
- Le statut ERASMUS sera accordé systématiquement aux étudiants remplissant les critères d'éligibilité Erasmus (avec ou sans financement).
- Les montants accordés seront ajustés au nombre effectif de mois de séjour à l'étranger, justifiés par l'attestation de présence délivrée par l'organisme d'accueil. En cas de retour anticipé, un remboursement du trop perçu sera demandé à l'étudiant.
- Faute de pièces justificatives, toute aide devra être remboursée.

COMMENT DEPOSER SON DOSSIER :

- Les dossiers de candidature sont à retirer et à déposer au SREI au plus tard un mois avant le départ.
- Tout dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera pas instruit.
- Il vous appartient de bien vérifier que le dossier est dûment complété avec toutes les pièces jointes :

Pièces à fournir quelle que soit l'aide demandée :

- Photocopie de votre carte d'étudiant correspondant à l'année du départ
- Dernier avis d'impôts sur le revenu dont vous êtes rattaché fiscalement
- RIB à vos noms et prénoms
- Lettre de motivation
- Dernier relevé de notes
- Photocopie de la convention de stage signée par les 3 parties (si stage)

Vous sollicitez une bourse de mobilité pour étudiants boursiers (BMB):

- Photocopie de votre avis définitif de boursier correspondant à l'année du séjour

Calendrier : Veuillez consulter le site web afin de connaître les dates limites de dépôt du dossier au SREI. Une commission aura lieu quinze jours après chaque date de clôture.

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom) :

reconnais avoir reçu communication des conditions générales des aides à la mobilité internationale fixées par délibération du Conseil d'Administration de l'université Paris-13 Nord

m'engage à communiquer tous justificatifs concernant mes ressources ou celles de ma famille (si rattachement au foyer fiscal) ;

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ;

m'engage à remettre au service des relations européennes et internationales de l'UP13, dans le mois suivant l'échéance de l'aide perçue, l'attestation de présence à l'étranger accompagnée de toutes autres pièces justificatives exigées par le SREI;

à défaut, je m'engage à rembourser l'aide à la mobilité internationale ;

m'engage à communiquer à l'UP13, à sa demande, tout renseignement permettant de vérifier les conditions de réalisation de la mobilité à l'étranger pour laquelle l'aide est sollicitée.

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Service des Relations Européennes et Internationales

Bâtiment de l'IUT – Bureau L101
99, avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse

Contact : amiep13@univ-paris13.fr ; Télécopie : + 33 (0) 1 49 40 39 22

